

Eolien wallon : de l'eau dans le gaz

L'ESSENTIEL

- La décision du gouvernement wallon sur le cadre de référence éolien est reportée à quinzaine.
- Si décision il y a...
- Les propositions des Ecolos Jean-Marc Nollet et Philippe Henry se heurtent à l'opposition de leurs partenaires.

En 2020, 20 % de l'énergie consommée en Wallonie proviendront de sources renouvelables. La Région devrait notamment produire 8.000 GWh d'électricité verte. Quelle sera la part des éoliennes ? Le débat est très vif au sein du gouvernement où les propositions des deux ministres compétents - Philippe Henry (Environnement) et Jean-Marc Nollet (Energie) - passent mal la rampe. Et le fait que la paire soit issue du même parti (Ecolo) complique sans doute les choses. Une énième tentative devait avoir lieu ce jeudi. Mais l'absence du ministre PS de l'Economie Jean-Claude Marcourt (raison cosmétique) et les réticences du PS et du CDH (raison de fond) ont provoqué le report du débat à quinzaine.

Ce que proposent les deux ministres Ecolo dans leur note au gouvernement ? Un objectif de production éolienne de 5.000 GWh, soit environ quatre fois plus de mâts qu'aujourd'hui. Cette croissance passerait par la reconnaissance du statut « d'utilité publique » à la production éolienne. C'est-à-dire la possibilité pour les autorités de désigner les zones d'implantation et de soumettre la création de parcs éo-

liens à des appels d'offres (*Le Soir* du 22/3).

Le souci ? Il est à la fois de fond et de forme. « Il n'y a pas d'oppo-

sition politique, assure-t-on à gauche où l'on glisse qu'« on a autorisé trois fois plus d'éoliennes sous la précédente législature [PS-CDH, NDLR], que sous celle-ci, avec deux ministres écologistes en charge ». Pour le PS, la Wallonie a certes des atouts dans l'éolien et « il faut un outil légal pour les exploiter. Mais le problème est dans la mise en œuvre ». Cartographie des zones prioritaires parce que les plus venteuses, problème lié au raccordement au réseau électrique, augmentation

éventuelle des coûts de l'électricité produite pour les entreprises comme pour les particuliers... les socialistes veulent en savoir plus avant d'aller de l'avant. Le système de concessions ? « Il est trop tôt pour mettre un outil précis sur la table. » L'objectif de 5.000 GWh ? On se dit « interrogatif ». Ce qui est prioritaire, dit-on, « ce n'est pas l'objectif, ce sont les modalités de mise en œuvre ».

Du côté CDH, on le juge « trop élevé ». Limite irréaliste. Et l'on vise plutôt de 2.000 à 3.000

GWh. Ici, les concessions sont assimilées à des expropriations : « Ça ne marchera jamais ! Cela va créer des contentieux inextricables. » C'est aussi une des craintes de la fédération des entreprises du renouvelables, Edora. De nombreux opérateurs industriels ont en effet pris des options, voire négocié des cessions de terrain, sans pour autant déjà y installer des éoliennes. Accepteront-ils de voir les cartes rebattues par les concessions publiques ? Du côté de Nollet et Henry, on affir-

me qu'une étude juridique a conclu que l'affaire est juridiquement « jouable ». « Après trois mois de discussions, le dossier a eu le temps de mûrir », dit un proche du dossier du côté Ecolo qui reconnaît l'existence d'une opposition « assez dure ». Dans un cabinet humaniste, on réclame « une méthode plus rigoureuse », estimant passé « le temps des illusions ».

Un compromis possible ?

Le vent souffle donc en Wallonie et il décoiffe au sein du gouvernement wallon. Élément positif : tout le monde affirme vouloir « œuvrer à un compromis ». Mais on semble encore loin d'un accord. Et chacun s'impatiente. « Le nombre de permis délivrés a été diminué par deux au premier semestre 2011 par rapport à la même période en 2010 », s'inquiète-t-on chez Edora. « Les fonctionnaires délégués [première étape d'une autorisation] attendent les instructions du gouvernement », reconnaît-on chez les gestionnaires des dossiers. Par ailleurs, des communes et des provinces commencent à se doter de leur propre cadre de référence. Et en l'absence d'une décision du gouvernement wallon de négocier avec la Défense nationale et Belgocontrol un assouplissement des contraintes militaires et aéronautiques, ces dernières continuent de peser sur le développement des parcs. Récemment, Philippe Henry annonçait que l'exécutif wallon prendrait position « avant l'été ». Si c'est l'été météorologique, on est hors délai. ■

MICHEL DE MUELENAERE



PHILIPPE HENRY, RUDY DEMOTTE ET JEAN-MARC NOLLET. Le dossier du cadre de référence éolien suscite des tensions au sein de l'Olivier wallon. © BELGA.